

BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA GESTION
TOUTES SPECIALITES

SECOND GROUPE D'EPREUVES

Session 2010

EPREUVE ORALE D'ECONOMIE-DROIT

Coefficient 6

Temps de préparation : 20 minutes
Durée de l'épreuve : 20 minutes

Aucun document n'est autorisé. Les calculatrices sont interdites

Sujet N°6

A partir du document fourni en annexe, vous traiterez les questions qui suivent :

- 1- Qualifiez juridiquement l'accord passé entre Anick et Gaylord Godard et rappelez les conditions de validité de cet accord. Précisez si ces conditions de validité vous paraissent vérifiées.
- 2- Relevez les éléments constitutifs de la personne juridique présentée dans l'annexe. Qualifiez cette personne juridique et indiquez l'intérêt de la publication de ce type d'éléments.
- 3- A partir des règles légales et des éléments fournis en annexe, évaluez l'étendue des pouvoirs du gérant dans la situation proposée.
- 4- Identifiez le statut juridique choisi pour cette organisation. Présentez ses caractéristiques.
- 5- Cette organisation aurait pu être constituée sous la forme juridique d'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée). Rappelez les intérêts du choix de la forme juridique d'EURL par rapport à celui de SARL dans la situation proposée.

ANNEXE

SCP Gérard BEAUCHAMP & Georges DELESALLE
Notaires Associés
14 rue Gambetta 73200 ALBERTVILLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Georges DELESALLE, Notaire associé à ALBERTVILLE, le 14 août 2007, enregistré à ALBERTVILLE le 22 août 2007, Bordereau 2007/690, case n°1, il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION : LA CORDEE.

FORME : Société à responsabilité limitée.

CAPITAL SOCIAL : HUIT MILLE EUROS (8.000 euros)

SIEGE SOCIAL : HAUTELUCE (Savoie), Station de skis LES SAISIES, Centre Commercial « LE DAHU ».

OBJET SOCIAL : L'acquisition d'un fonds de commerce de crêperie sis à COL DES SAISIES (73620), Crêperie La Flambée, Centre Commercial « LE DAHU », connu sous le nom commercial « LA FLAMBEE DES SAISIES », et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

APPORTS :

- M. Anick GODARD, demeurant à SAINT AUBIN DE CRETOT (Seine-Maritime), 288, rue de l'Eglise, a fait apport à la société de la somme de HUIT CENTS EUROS (800 euros)
- M. Gaylord GODARD, demeurant à HAUTELUCE (Savoie), Résidence Le Karina, Chemin de la Légette, Station LES SAISIES, a fait apport à la société de la somme de SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (7.200 euros)

GERANCE : Monsieur Gaylord GODARD, demeurant à HAUTELUCE (Savoie), Résidence Le Karina, Chemin de la Légette, Station LES SAISIES.

IMMATRICULATION : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'ALBERTVILLE (Savoie).

Pour avis,
Me Georges DELESALLE

Eco 73 6 5758 6 31/08/2007